

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 11 janvier 2010, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 10.

Sont présents:

Le maire: Réal Turgeon

et les conseillers:

Roger Dion
Hélène Pelchat
Éric Blanchette

Daniel Blais
Guylaine Blais
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue ainsi qu'une bonne année 2010 à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2010-01-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 7 décembre 2009 ;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 7 décembre 2009 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et dépenses au 31 décembre 2009 ;
8. Comptes à recevoir ;
 - 8.1. Condensé de la liste ;
9. Divulcation de certaines contributions électorales ;
10. Divulcation des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;
11. Assurances générales 2010 ;
 - 11.1. Renouvellement et prime ;
12. Assurances collectives 2010 ;
 - 12.1. Renouvellement et prime ;
13. Inspection municipale ;
 - 13.1. Travaux à autoriser ;
14. Inspection en bâtiments ;
 - 14.1. Émission des permis ;
 - 14.2. Dossiers des nuisances ;
15. Sécurité incendie ;
 - 15.1. Demandes du directeur ;
 - 15.2. Nomination du directeur adjoint ;

16. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 16.1. Demande de dérogation mineure ;
 - 16.1.1. Forge Design inc. ;
 - 16.2. Modification au règlement de zonage - abri d'hiver ;
17. Mandats de services professionnels ;
 - 17.1. Programme de travaux - taxe d'accise 2010-2013 ;
 - 17.2. Construction d'une salle multifonctionnelle et d'une bibliothèque municipale/scolaire ;
18. Entente avec Agri-Marché inc.;
 - 18.1. Collecte et destruction des ordures ;
19. Divers ;
 - 19.1. Recherche d'équipements pour le déneigement ;
 - 19.2. Mandat pour projets d'aménagement subventionnés ;
20. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2010-01-02 3.1. Séance ordinaire du 7 décembre 2009

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2009 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2010-01-03 3.2. Séance extraordinaire du 7 décembre 2009

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2009 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée relativement aux coûts des services de déneigement en cas d'urgence. Monsieur le maire répondra à cette question au point 19.1 de l'ordre du jour.

5. CORRESPONDANCE

Monsieur Réal Turgeon, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2010-01-04 Monsieur Gérard Guay - servitude donnant accès aux services publics de la municipalité

ATTENDU QUE par la résolution no 2008-05-120, madame Andréanne Guay et monsieur Frédéric Guay s'engagent auprès de la municipalité de Saint-Isidore à une

servitude donnant accès aux services publics, sur le lot 3 816 762 situé sur le rang Dalhousie, propriété de monsieur Gérald Guay ;

ATTENDU QUE les travaux de remplissage et d'épandage pour l'accessibilité au rang Dalhousie ont été effectués par la municipalité et que l'ajout de gravier nécessaire pour finaliser l'usage du rond de virée sera effectué au plus tard le 30 juin 2010 par le propriétaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer l'acte de servitude donnant accès aux services publics de la municipalité à l'entrée située sur le lot 3 816 762, propriété de monsieur Gérald Guay et ce, tel le projet soumis.

Adoptée

2010-01-05 Vandalisme salle amicale - entente

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore ratifie l'entente confidentielle intervenue avec les parties en cause, concernant le règlement des frais encourus suite aux actes de vandalisme survenus à la salle amicale le 22 octobre 2006.

QUE le conseil radie les intérêts du compte D 2179.

Adoptée

2010-01-06 Le Gîte de Saint-Isidore - supplément au loyer

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil consente à verser au Gîte de Saint-Isidore la somme de huit cent dix-neuf dollars et soixante cents (819,60 \$), représentant dix pour cent (10%) du déficit au supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009.

Adoptée

2010-01-07 Office municipal d'habitation de Saint-Isidore - contribution municipale 2010

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil prenne acte du dépôt des prévisions budgétaires 2010 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Isidore et s'engage à participer au déficit anticipé de cent vingt-six mille deux cent quarante-six dollars (126 246,00 \$) pour un montant de douze mille six cent vingt-cinq dollars (12 625,00 \$), soit 10%, et versera sa

contribution trimestriellement et à l'avance.

Adoptée

PG Govern - fourniture de services 2010

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

2010-01-08

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le renouvellement du contrat de service et d'entretien de l'équipement informatique auprès de PG Govern, pour l'année 2010, au coût de quatre mille cinq cent soixante-dix-sept dollars et huit cents (4 577,08 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2010-01-09

Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec - adhésion 2010

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'adhésion du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2010, au montant de deux cent quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-trois cents (287,83 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2010-01-10

Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec - congrès 2010

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'inscription du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen, au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, qui se tiendra les 22, 23 et 24 avril 2010, à La Malbaie, au montant de six cent neuf dollars et cinquante-trois cents (609,53 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2010-01-11

Association des directeurs municipaux du Québec - cotisations et assurances 2010

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le renouvellement de la cotisation et de l'assurance 2010 de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Louise Trachy, et de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Angèle Brochu, à l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de mille soixante et un dollars et soixante-neuf cents (1 061,69 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2010-01-12

Association des directeurs municipaux du Québec - formation

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à participer à la formation «*Les Indicateurs de gestion : au centre de vos décisions*», qui se tiendra à Saint-Hyacinthe, le 28 janvier 2010, au coût de trois cent vingt-sept dollars et trente-trois cents (327, 33 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2010-01-13

Fédération Québécoise des Municipalités - contribution annuelle 2010

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2010 et autorise le versement de deux mille quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-onze cents (2 086,91 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2010-01-14

CAUCA - transfert de la taxe perçue aux fins du financement 9-1-1

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire que les sommes perçues soient transférées au centre 9-1-1 dès que possible ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renault, Beauceville, Québec, G5X 3P5, pour et à l'acquit de la municipalité, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité*

municipale qui lui sont dues.

QUE la présente résolution ait un effet libératoire pour ladite Agence à l'égard de la municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Adoptée

2010-01-15

Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches - conférence

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise madame Hélène Pelchat, conseillère, à participer à la table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches, qui se tiendra le 28 janvier 2010 à Saint-Henri, au coût de quinze dollars (15,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2010-01-16

Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce - dîner de Noël des gens d'affaires

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la participation de monsieur Réal Turgeon, maire, au dîner de Noël des gens d'affaires organisé par le Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce, qui s'est tenu le 17 décembre 2009, à Scott, au coût de cinquante dollars (50,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

Le conseil n'acquiesce pas à la demande de crédit de taxes foncières générales du Resto-Bar Tribon (2004) inc., car ce dernier n'est pas admissible selon l'article 92.2 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Le conseil déclare admissible la demande d'Agri-Marché inc. relative à un crédit de taxes foncières générales.

Le conseil reporte l'étude de la demande de la Maison des Jeunes après la tenue d'une rencontre avec le maire et les principaux intervenants en loisirs.

Le conseil délègue madame Hélène Jacques pour représenter la municipalité de Saint-Isidore au lancement de la compagnie Prestancia, formée de dix (10) étudiants de la Polyvalente Benoît-Vachon, le 13 janvier 2010 à Sainte-Marie.

Le conseil invite les membres disponibles à participer à une rencontre annuelle des élus municipaux de La Nouvelle-Beauce afin de faire le bilan des actions s'étant déroulées et celles à venir, qui aura lieu le 10 février 2010.

Le conseil convient, par le biais du journal Entre-Nous, de sensibiliser la population à l'importance d'effectuer des analyses d'eau de leur puits et inciter celle-ci à participer

au «*Triathlon d'hiver*» qui se déroulera le 7 février 2010, à Sainte-Marie. Le conseil accepte de participer à la campagne «*Plaisirs d'hiver 2010*» organisée par Kino-Québec, qui se déroulera du 1^{er} au 28 février 2010, en organisant des activités physiques hivernales.

Le conseiller Roger Dion prend en considération l'annonce de la bonification du programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- Offre de services relative à une formation en matière de limitation des vitesses sur le réseau routier municipal ;
- Invitation à devenir membre de l'Union des municipalités du Québec ;
- Invitation à participer à la 6^e édition du Mérite Ovation municipale ;
- Participation à la soirée-bénéfice de la Maison L'Odysée pour joueurs compulsifs.

2010-01-17

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants :

prélèvements nos 905 à 915 inclusivement et chèques nos 6698 à 6801 inclusivement (le chèque no 6774 étant annulé), totalisant deux cent vingt et un mille deux cent cinquante et un dollars et quarante-huit cents (221 251,48 \$).

DONT

Génivar Société en commandite	12 143,18 \$ à même le surplus accumulé non affecté.
-------------------------------	--

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2009

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2009.

8. COMPTES À RECEVOIR

8.1. Condensé de la liste

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes à recevoir au 31 décembre 2009 au montant de soixante-neuf mille six cent soixante-treize dollars et soixante-quatre cents (69 673,64 \$). Les rappels de perception sont effectués conformément et ce dossier est suivi de près.

9. DIVULGATION DE CERTAINES CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES

Le conseil prend acte du dépôt du formulaire «*Nom et adresse des personnes ayant versé une ou plusieurs contributions électorales dont le total dépasse 100 \$*» par

madame Hélène Pelchat et monsieur Réal Turgeon, candidats aux élections du 1^{er} novembre 2009 et ce, conformément aux articles 513.1 et 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

10. DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil prend acte du dépôt du formulaire complété «*Déclaration des intérêts pécuniaires*» par le maire Réal Turgeon et ce, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

11. ASSURANCES GÉNÉRALES 2010

2010-01-18

11.1. Renouvellement et prime

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle le contrat d'assurances générales auprès de Groupe Ultima inc. au montant de quarante et un mille sept cent quarante-cinq dollars (41 745,00 \$), incluant les taxes, représentant une augmentation de trois pour cent (3%) pour la valeur des bâtiments et ce, pour l'année 2010.

Adoptée

12. ASSURANCES COLLECTIVES 2010

2010-01-19

12.1. Renouvellement et prime

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle le contrat d'assurances collectives regroupées aux conditions proposées par l'Excellence, compagnie d'assurance, pour l'année 2010 et ce, pour les employés réguliers.

Adoptée

13. INSPECTION MUNICIPALE

13.1. Travaux à autoriser

Aucun sujet.

14. INSPECTION EN BÂTIMENTS

14.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de décembre 2009.

14.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour

le mois de décembre 2009.

Compte tenu des améliorations effectuées, le conseil convient de clore le dossier «matricule 6057 47 4154» relatif à de l'entreposage divers.

15. SÉCURITÉ INCENDIE

15.1. Demandes du directeur

2010-01-20

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a présenté un projet d'implantation de l'équipe régionale en recherche des causes et circonstances d'incendie pour l'année 2010 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon demande à la MRC de retarder le projet pour les raisons suivantes :

- l'implantation du déploiement automatique pour les prochains mois est un dossier important qui aura des répercussions sur le budget et le travail ;
- l'apparition de certains problèmes depuis la mise en place du schéma, entre autres les visites de résidences, plans d'intervention ;
- le projet n'ayant pas été présenté avec les coûts s'y rattachant, aucune somme d'argent n'est prévu au budget pour la formation et la rémunération ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon croit préférable de consolider les projets en place avant d'aller de l'avant avec d'autres étapes, afin de ne pas mettre en péril la survie du schéma ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon juge qu'une rencontre avec le ministère de la Sécurité publique serait appropriée afin de discuter des interrogations avant l'échéance dudit schéma ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon dans leurs réflexions quant au projet d'implantation de l'équipe régionale en recherche des causes et circonstances d'incendie pour l'année 2010.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée

2010-01-21

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses et/ou les achats suivants relativement au service en sécurité incendie:

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

4 appareils respiratoires M7 4500 PSI	18 764,34 \$
4 cylindres carbone 60 min. 4500 PSI	5 124,52 \$
4 cylindres carbone 45 min. 4500 PSI	4 718,17 \$

Fournisseur : Aréo-Feu

Modifie la
résolution no
2009-04-100

Formation - monsieur Éric Paradis
Officier 2 - Bâtiment de grande dimension
Uniquement les frais de cours
Fournisseur : Cegep Beauce-Appalaches

778,83 \$

Adoptée

2010-01-22

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore doit procéder à l'achat ou à la vérification de certains équipements dans le cadre du plan de mise en œuvre en sécurité incendie ;

ATTENDU QU'il y a possibilité pour les municipalités de se regrouper afin d'uniformiser la demande de soumissions en plus de permettre la réalisation d'importantes économies d'échelle ;

ATTENDU QU'une des démarches à faire avant de procéder à l'évaluation ou à l'achat desdits équipements est de demander des soumissions ;

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a instauré, dans le cadre du plan de mise en œuvre en sécurité incendie, une structure d'achats en groupe afin de procéder auxdites demandes de soumissions pour les municipalités de son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la MRC de La Nouvelle-Beauce à procéder, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d'acheter ou d'évaluer certains équipements reliés au service incendie et ce, selon la liste des besoins de la municipalité fournie à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée

2010-01-23

15.2. Nomination du directeur adjoint

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore nomme monsieur Pierre Jobin, directeur adjoint par intérim du service en sécurité incendie jusqu'au 30 avril 2010.

QU'à compter du 1^{er} mai 2010, monsieur Nicolas Gagné assume le poste de directeur adjoint du service en sécurité incendie de Saint-Isidore et ce, pour une durée indéterminée.

Adoptée

16. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

16.1. Demande de dérogation mineure

16.1.1. Forge Design inc.

Sujet reporté.

16.2. Modification au règlement de zonage – abri d’hiver

Sujet reporté.

17. MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

17.1. Programme de travaux – taxe d’accise 2010-2013

Sujet reporté.

17.2. Construction d’une salle multifonctionnelle et d’une bibliothèque municipale/scolaire

Sujet reporté.

18. ENTENTE AVEC AGRI-MARCHÉ INC.

2010-01-24

18.1. Collecte et destruction des ordures

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce informe la municipalité de Saint-Isidore que le taux pour la collecte et la destruction des ordures sera fixé à quatre-vingt-onze dollars (91,00 \$) la tonne métrique à compter du 1er janvier 2010 ;

ATTENDU QU’advenant la mise en place d’une redevance supplémentaire de neuf dollars et cinquante cents (9,50 \$) la tonne métrique pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2015 et ce, suite au dépôt du projet par le ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, la municipalité ajustera la facturation en conséquence ;

ATTENDU QUE, suite à la transmission de ces informations, la compagnie Agri-Marché inc. souhaite renouveler l’entente déjà établie en tenant compte de la majoration du taux ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d’une entente de fourniture de services relativement à la collecte et la destruction des ordures à intervenir avec la compagnie Agri-Marché inc. aux conditions précitées et ce, à compter du 1er janvier 2010.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

19. DIVERS

2010-01-25

Recherche d’équipements pour le déneigement

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a octroyé le contrat d’entretien et de déneigement des chemins d’hiver à Excavation A.G.C.C. inc. pour les saisons 2005 à 2010 ;

ATTENDU QUE Excavation A.G.C.C. inc. n’a pas respecté certaines clauses du devis relatives aux opérations de déneigement ;

ATTENDU QUE le maire a rencontré l'entrepreneur en déneigement suite à la réception de plusieurs plaintes fondées sur l'état des routes sur le territoire, mettant en danger la sécurité des citoyens ;

ATTENDU QUE la municipalité peut faire exécuter les travaux de déneigement pour rétablir la situation et en réclamer le remboursement à l'entrepreneur et ce, tel que mentionné à l'article 6.10 du devis ;

ATTENDU QUE selon la clause 6.4 du devis, l'entrepreneur peut faire effectuer une partie ou l'ensemble du contrat par un ou des sous-traitants, avec l'approbation préalable de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil informe Excavation A.G.C.C. inc. que la municipalité dressera une liste de propriétaires d'équipements appropriés, intéressés à effectuer le déneigement des routes sur le territoire de Saint-Isidore à court préavis, sur demande spéciale de la municipalité et/ou de l'entrepreneur, lors de situation exceptionnelle ou lorsque les clauses du devis ne seront pas respectées.

QUE les travaux seront payables à un taux horaire à déterminer entre la municipalité et les propriétaires concernés, lequel montant sera déduit du versement mensuel remis à Excavation A.G.C.C. inc.

Adoptée

Des citoyens questionnent la municipalité sur le service en déneigement qui se veut parfois déficient. Le conseil rassure et suite aux échanges, des pistes de solutions sont envisagées.

2010-01-26 19.2. Mandat pour projets d'aménagement subventionnés

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les démarches requises pour la préparation de projets subventionnés dans certains dossiers, dont : aménagements de l'aréna, du parc situé à l'arrière de l'aréna, des routes Coulombe/Kennedy et du Vieux-Moulin.

Adoptée

Le maire souligne l'acte de bravoure de monsieur Philippe Morin, résidant de Saint-Isidore, lors du sauvetage d'une fillette de deux (2) ans, le 11 janvier à St-Jean-Chrysostome.

2010-01-27 25. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Réal Turgeon, maire, déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 HEURES 10.

Adopté ce _____ 2010.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
